

La titre de séjour apres la cour adménistrative

Par pipo31, le 07/09/2010 à 18:24

Bonjour,

suis un algerien marié avec une francaise, j'ai eu une carte de séjour vie privie et familliale, apres il y'avais une séparation de 3 mois avec ma femme, la préfécture ma donné l'OQTF et a refusé de me donné la carte de 10 ans, on a été a la cours adménistrative ou la préfécture a eu tord, la cours adménistrative a annulé l'OQTF et a demandé a la préfécture de réétudier mon dossier dans un delais de 3 mois,

ca fait 2 mois déja, et je n'ai rien recu de la préfécture, je voudrais savoir comment je vais précédé et comment elle vas faire la précture,

merci de me conseillé et de me rensigné

Par super31, le 07/10/2010 à 12:32

salem pipo31 ta dit que le tribunal admistrative a annulé le OQTF je vai t'envoyer un circulaire a lire pour ta situation, ok aprés